



Conférence INSPIRE France

Données DGAC sur le géoportail



Magali Carnino

Centre géomatique du SNIA

16 novembre 2015





Les données DGAC sur le géoportail

- ✓ Le projet Géoportail de la DGAC
- ✓ Les services producteurs des données
- ✓ Les données et standards utilisés
- ✓ Le déroulement du projet
- ✓ La diffusion des arrêtés
- ✓ La diffusion des métadonnées
- ✓ Les services proposés





Le projet “Géoportail” de la DGAC

Objectif

Mettre à disposition du grand public en visualisation sur le géoportail national les plans d'exposition au bruit (PEB), les plans de gênes sonores (PGS) et les plans de servitudes aéronautiques (PSA).

Equipe projet :

Commanditaire : La Direction des transports aériens (DTA)

Équipe projet : Le service technique de l'aviation civile (STAC), le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA), l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



Les services producteurs de données

Les Directions de la Sécurité de l'Aviation civile Interrégionales (DSAC IR)

Echelons interrégionaux de la Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC).

Le Service technique de l'aviation civile (STAC)

Service à compétence nationale rattaché à la direction des transports aériens(DTA)





Les services producteurs de données

Le Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

Service à compétence nationale rattaché au secrétariat général de la DGAC, en charge de l'ingénierie aéroportuaire pour l'Etat et de la gestion du patrimoine immobilier pour la DGAC.

Avec en particulier :

- Un centre géomatique en charge de la mise en oeuvre du projet Géoportail.
- Un chef de projet pour la mise en oeuvre d'un guichet unique vis à vis des collectivités, porteurs de projets et services de l'Etat, pour toutes demandes d'avis sollicités auprès de la DGAC relatifs à des ouvrages projetés au sol ou en mer présentant le risque d'altérer la sécurité de la navigation aérienne.





Les données et standard utilisés

les données

Les PEB, PGS, PSA approuvés et leurs arrêtés d'approbation.

Les standards utilisés : standard COVADIS

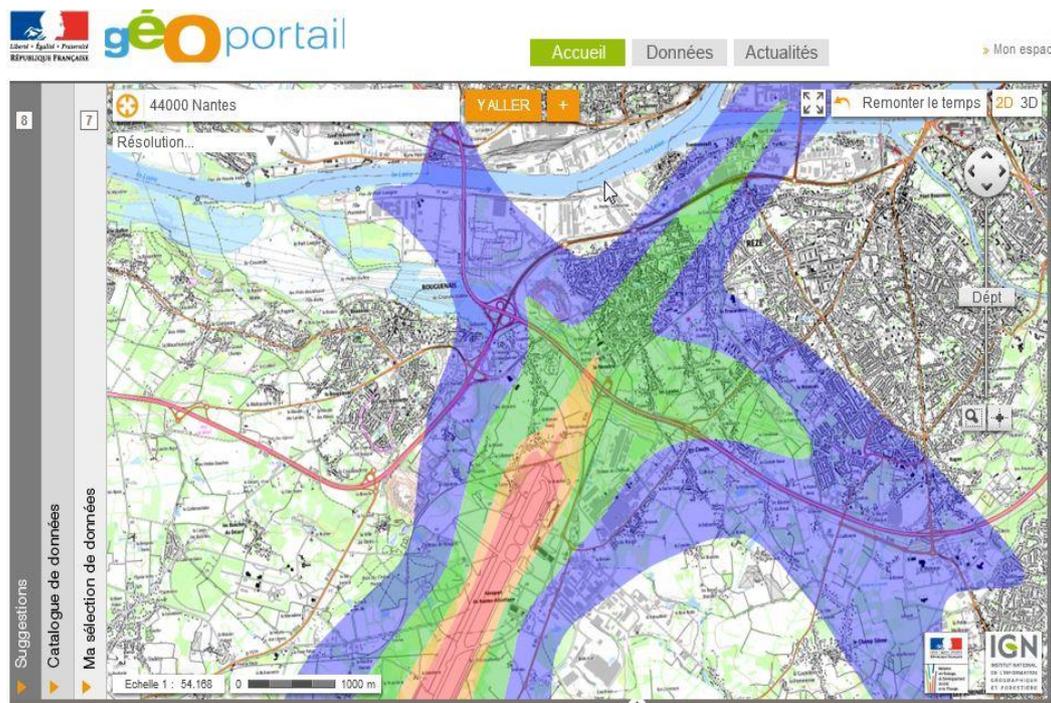
- Bruit aérien v2.0 du 10 juillet 2013 (pour les PEB et PGS)
- Servitudes d'utilité publique – version 1.0 – du 25 mai 2011 (pour les PSA).

Le CNIG a établi un geostandard SUP en 2015 et un convertisseur existe entre standard COVADIS et Standard CNIG pour la mise en ligne sur le géoportail de l'urbanisme. Pour les nouvelles SUP le standard CNIG est à privilégier.

Les plans d'exposition au bruit



Document d'urbanisme opposable aux tiers définissant des zones de bruit autour d'un aéroport dans lesquelles la construction et la rénovation de logements sont contraints.



Objectif :

- Eviter d'exposer immédiatement ou à terme de nouvelles populations aux nuisances sonores dues aux aéronefs
- Préserver l'activité aéronautique et l'équipement aéroportuaire.



Les plans de gênes sonores

Document graphique représentant des courbes de même niveau de bruit qui délimitent des périmètres à l'intérieur desquels les riverains subissent une réelle gêne sonore.

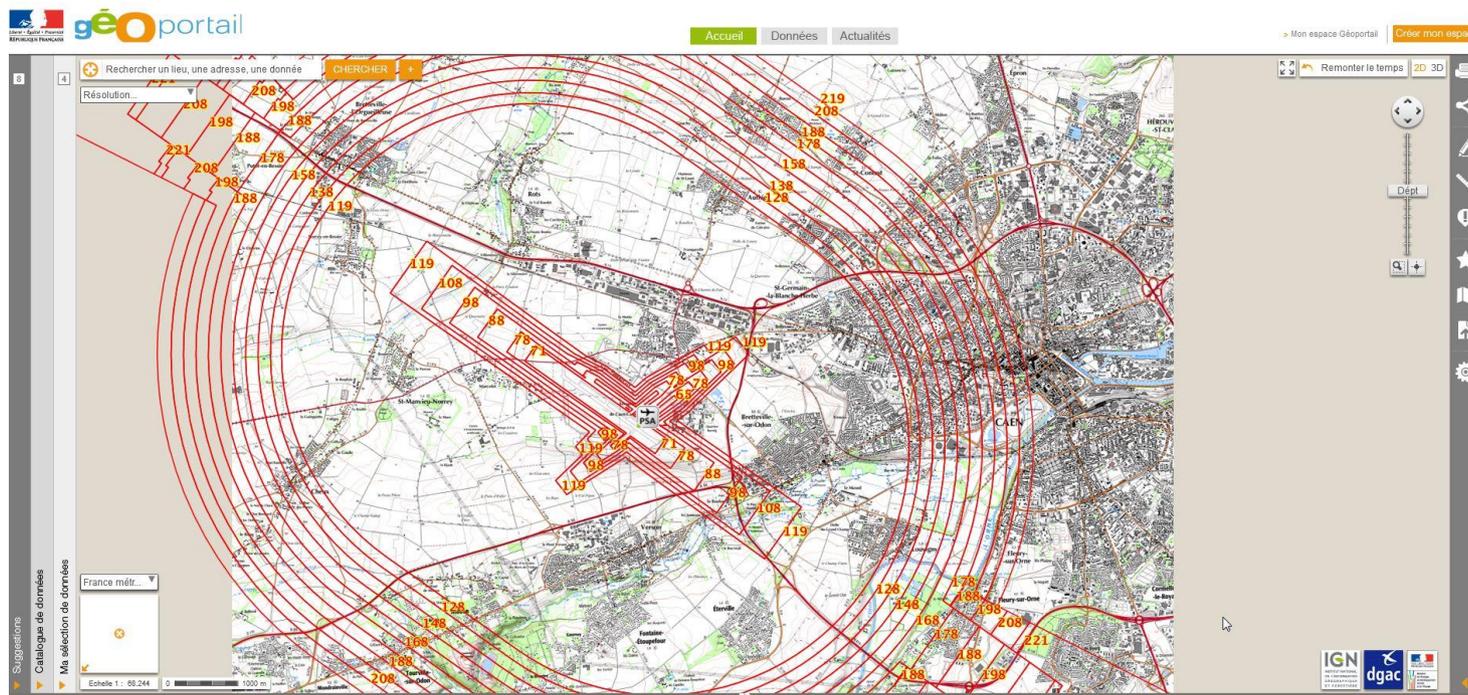
Les riverains situés à l'intérieur du périmètre peuvent recevoir une aide financière financée par la taxe sur les nuisances sonores aériennes.



BALE-MULHOUSE
BEAUVAIS-TILLE
BORDEAUX-MERIGNAC
LYON-SAINT-EXUPERY
MARSEILLE-PROVENCE
NANTES-ATLANTIQUE
NICE-COTE-D'AZUR
PARIS-CHARLES-DE-GAULLE
PARIS-LE-BOURGET
PARIS-ORLY
STRASBOURG-ENTZHEIM
TOULOUSE-BLAGNAC

Les plans de servitudes aéronautiques

Servitude "non altius tollendi" autour de l'aérodrome pour empêcher l'érection d'obstacles gênants et permettre la suppression de ceux qui existent, afin de préserver la sécurité de la circulation aérienne aux abords immédiats de l'aérodrome.



Etabli sur une hypothèse de long terme, destiné à assurer la protection de l'aérodrome dans son extension maximale.

Opposable aux tiers, annexé au document d'urbanisme, qui fait l'objet d'une enquête publique de droit commun.



Les liens avec les thèmes INSPIRE

Les standards Bruit aérien et Servitude d'Utilité Publique sont directement concernés par les spécifications du thème 11 de l'Annexe III.

« Zones de gestion, de restriction ou de réglementation et unités de déclaration »,



Le déroulement du projet



- 1 - Recueil de toutes les données disponibles dans les différents services (DSAC, STAC et SNIA), centralisation au SNIA + Re-production des plans PSA manquants par équipe SNIA (dans le cadre de l'outil Tadoo développé pour le guichet unique).
- 2 – Mise au standard Covadis des données SIG avec Mapinfo, puis au format SHP sous QGIS pour la livraison à l'IGN
- 3 – Publication par l'IGN sur Géoportail « test » pour validation DTA et DSAC –IR
- 4 – Publication sur le site www.geoportail.fr





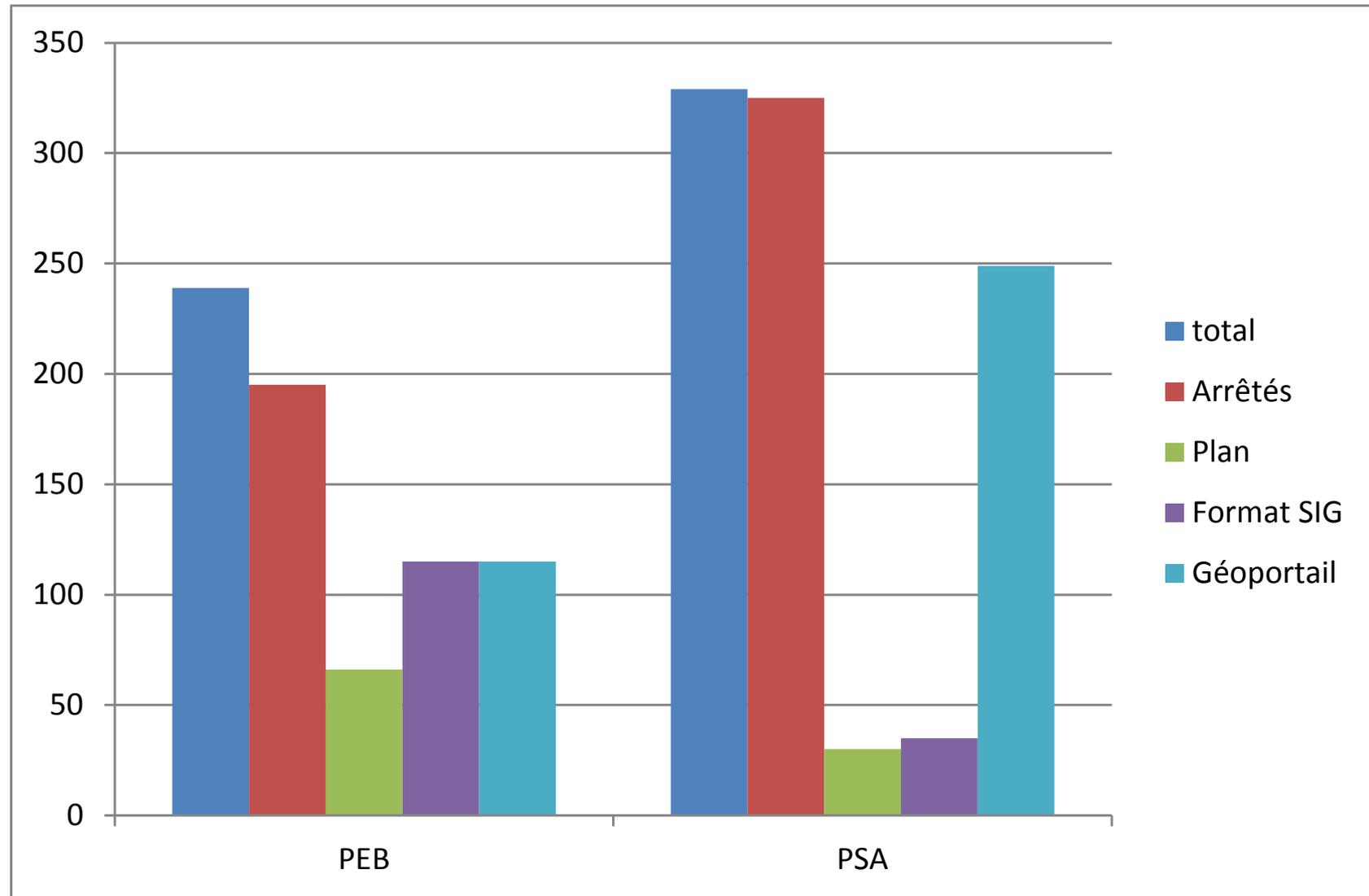
Le déroulement du projet

	sept-12	2013	2014	2015	2016...	
PSA	Centralisation en interne/recensement auprès des services / numérisation des anciens plans					
		Mise au format COVADIS				
				Aout 2015 - Publication géoportail Test		
					Octobre 2015 - Publication géoportail	
PEB (245) 184 arrêtés	Centralisation en interne/recensement auprès des services / numérisation des anciens plans					
		Mise au format COVADIS				
		Février 2013 Publication géoportail Test				
			Octobre 2014 - Publication géoportail			
PGS (12)	Centralisation en interne					
	Mise au format COVADIS					
		Février 2013 Publication géoportail Test				
			Octobre 2014 - Publication géoportail			





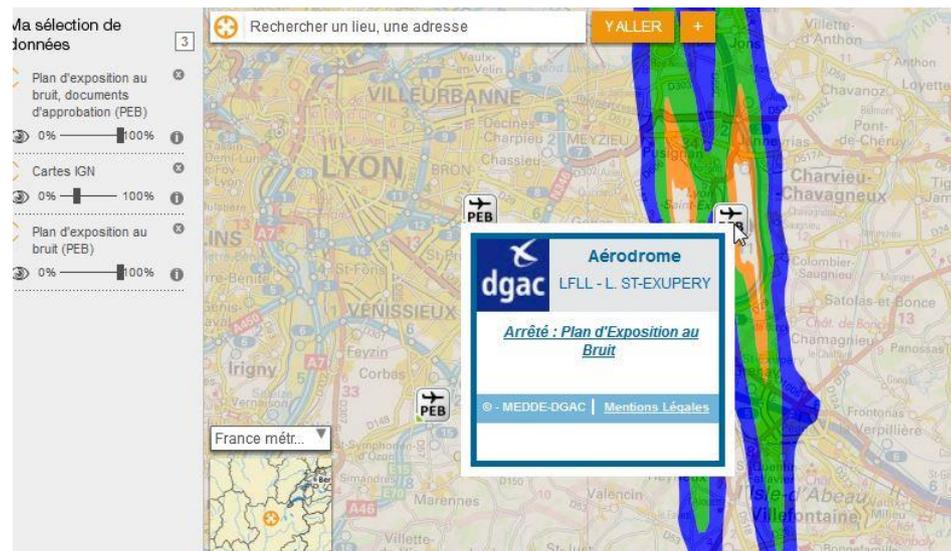
Le déroulement du projet



La diffusion des arrêtés



- Les arrêtés pour les PEB et PGS sont généralement des arrêtés préfectoraux disponibles parfois sur les sites des préfectures.
- Les arrêtés/décrets pour les PSA sont ministériels ou interministériels et disponibles sur Légifrance



Ils sont aussi accessibles via un lien sur un serveur WEB du MEDDE.

Exemple : http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/NAT003/PEB/PEB_LFOB_26_06_2012.pdf



Les métadonnées

Sur Adélie et sur le Géocatalogue par « moissonnage »

Plan d'Exposition au Bruit (PEB) / France métropole (FICHE_375635)
<http://adelie.application.developpement-durable.gouv.fr/syntheseFiche.do?fiche=375635&visu=ok&page=1>

Plan de Gêne Sonore (PGS) / France métropole (FICHE_375636)
<http://adelie.application.developpement-durable.gouv.fr/syntheseFiche.do?fiche=375636&visu=ok&page=1>

Plan de servitude aéronautique de dégagement (PSA) / France métropole (Sept. 2015) (FICHE_379694)

<http://adelie.application.developpement-durable.gouv.fr/syntheseFiche.do?fiche=379694&visu=ok&page=1>



Les services

Visualisation sur Géoportail et Cartelie et bientôt sur le géoportail de l'urbanisme.

Mise à disposition des premières couches WMS :

http://mapserveur.application.developpement-durable.gouv.fr/map/mapserv?map=/opt/data/carto/cartelie/prod/DGAC/PEB_Metropole_I.www.map

http://mapserveur.application.developpement-durable.gouv.fr/map/mapserv?map=/opt/data/carto/cartelie/prod/DGAC/PGS_Metropole_I.www.map

http://mapserveur.application.developpement-durable.gouv.fr/map/mapserv?map=/opt/data/carto/cartelie/prod/DGAC/PSA_Metropole_I.www.map



En conclusion

La publication de données géographiques PEB, PGS et PSA de la DGAC sur Internet permet d'offrir de meilleurs services au grand public et aux citoyens.

Elle favorise la connaissance, l'analyse et le suivi des territoires, et donc notamment le développement durable et, pour ce qui concerne la France, la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement.

